

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 5/2023

OBJET : CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE DE CABALLERO & JEANJASS - CONCERT LES AMPLIFIES DU 17 MAI 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

VU l'accord de la ville de Melun pour l'utilisation de l'Escale pour l'organisation de deux concerts des Amplifiés sur la saison 2022/2023 ;

CONSIDERANT l'offre du contrat de cession de représentation concernant la prestation de « CABALLERO & JEANJASS » le mercredi 17 mai 2023 à l'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine – 77000 Melun, dans le cadre du concert Les Amplifiés organisé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec AUGURI PRODUCTIONS, un contrat de cession de représentation pour la prestation de « CABALLERO & JEANJASS » le mercredi 17 mai 2023 (projet ci-annexé), ainsi que, tous documents y afférents, notamment ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 09/01/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230109-49709-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2023

Publication ou notification : 10 janvier 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.